



JOURNÉE DES BOURSES 2025

RÈGLEMENT

MARDI 29 AVRIL 2025

Article 1

La Journée des Bourses a lieu le **mardi 29 avril 2025 de 17h00 à 20h30**. Elle a pour objectif de distribuer des bourses aux associations et clubs de CentraleSupélec.

Article 2 - Modalités d'inscription

Seuls les clubs et associations d'étudiants de CentraleSupélec sont habilités à réclamer une bourse. Les clubs et associations doivent préparer un projet pour participer. **Un premier mail** doit être envoyé à l'adresse suivante max.grinsztajn@forum-cs.fr **avant le Lundi 31 mars 2025** pour indiquer si le club ou l'association souhaite participer. La demande devra contenir le nom du club ou de l'association ainsi que les coordonnées d'un responsable du projet : NOM Prénom, adresse électronique @student-cs.fr, numéro de téléphone. *Voir Article 4 pour une éventuelle demande de stand qui pourra être jointe à la demande de participation.*

Un second mail doit être envoyé pour décrire le projet ainsi que le montant demandé (**il faut indiquer ce dernier dans le corps du mail**). Les clubs ou associations doivent écrire un article de présentation du projet qui apparaîtra sur le site de l'événement à laquelle les votants auront accès. L'article devra être envoyé à l'adresse suivante max.grinsztajn@forum-cs.fr **avant le lundi 14 avril 2025**. Tout projet envoyé ultérieurement sera refusé. L'article devra comporter un titre, ne pas dépasser 200 mots et pourra être accompagné d'une photo ainsi que d'un logo, à envoyer en pièce jointe. Merci de nous indiquer également une couleur de thème (code hexadécimal) qui apparaîtra sur le site web. L'article doit être envoyé en format Word ou Open Office. **Il ne doit pas être envoyé en PDF.**

Les associations et clubs tenant un stand nécessitant une consommation en électricité devront nous le signaler à l'adresse suivante max.grinsztajn@forum-cs.fr lors de l'envoi du **premier mail d'inscription (avant le lundi 31 mars 2025)**. Toute demande ultérieure ne sera pas prise en compte. Nous vous demandons de réfléchir à l'avance à l'organisation de vos stands afin de ne pas demander d'électricité si vous n'en avez pas besoin.

Article 3 : Classification du projet

Au cours de l'inscription, un Forms sera à remplir et à déposer dans le dossier de l'association afin de préciser la nature du projet. Il sera disponible dans le drive partagé rassemblant les responsables de chaque association. Parmi les propositions, figurera un onglet "vital" correspondant aux demandes de bourse engageant l'avenir du club ou de l'association. Nous sommes conscients que les bénéfices de la Journée des Bourses peuvent être indispensables pour le fonctionnement même de certains clubs ou associations. C'est pourquoi une mise en avant de celles-ci semble justifiée. L'association ou le club concerné par ce statut devra fournir un court texte afin de justifier le statut sélectionné. Une fois le statut validé par le Forum, ces clubs ou associations se verront bénéficier d'une visibilité particulière.

Article 4 - Stand

Le club ou association aura la possibilité de disposer d'un stand classique composé d'une table et de deux chaises pour présenter son projet, s'il en fait la demande à une des adresses suivantes max.grinsztajn@forum-cs.fr, jules.racle@forum-cs.fr et ilian.khiter@forum-cs.fr **avant le lundi 7 avril 2025**. Toute demande ultérieure ne sera pas prise en compte. Vous êtes bien évidemment libres d'installer votre propre stand le jour J, sous réserve qu'il respecte les dimensions suivantes : **1,5m** (longueur du stand) * **1m** (profondeur du stand).

Article 5 - Promotion

Par souci d'équité, toute promotion du projet est interdite en dehors de l'événement. **Une promotion uniquement est autorisée** : une **story Instagram** qui sera une **story Instagram** publiée sur le compte Instagram du Forum. Les stories seront publiées par ordre alphabétique et par catégorie de projet la semaine avant la JDB. Il faut donc fournir les éléments suivants à Yentl Amar (yentl.amar@forum-cs.fr ou 06 69 18 78 03) **avant le vendredi 18 avril** : une photo ou une vidéo de moins de 15 secondes. Toute story envoyée après cette date ne sera pas publiée sur le compte Forum. Le Forum se réserve le droit de refuser l'attribution d'une bourse dont le club ou l'association n'aurait pas respecté les règles citées ci-dessus.

Article 6

Chaque projet doit correspondre aux valeurs de la vie associative des campus de Gif-sur-Yvette, Rennes, Metz, et doit servir l'intérêt de ces campus de manière directe ou indirecte. Le Forum se réserve le droit de refuser tout projet ne respectant pas les règles précédentes.

Article 7 – Responsable de projet

Chaque club ou association doit définir un responsable qui sera ajouté dans une conversation WhatsApp. Il sera responsable de transmettre toutes les informations concernant le déroulement de la journée. Ses coordonnées doivent être transmises lors de la demande d'inscription. *Voir Article 1.*

Article 8

Les projets présentés sur les stands doivent correspondre aux projets envoyés par mail. Le Forum se réserve le droit de refuser tout projet le jour de l'événement s'il ne correspond pas à l'article envoyé.

Article 9 - Déroulement du vote

Tous les élèves de CentraleSupélec des promotions **P2026** et **P2027** peuvent voter **en**

ligne pour les projets de leur choix. Ils pourront voter pour cinq clubs ou associations, au maximum, par ordre de préférence. Ils ne pourront pas voter deux fois pour le même projet. Les votes se dérouleront de 17h00 à 21h30 sur un VR Forms. Les résultats seront communiqués par la suite.

Pour les élèves des **autres promotions**, un vote **en présentiel** sera possible sur place de 17h00 à 20h30. Une carte étudiante sera exigée.

Article 10 – Modalités des attributions des bourses

Les bourses sont versées aux différents clubs et associations de CentraleSupélec selon le nombre de voix reçues. Chaque votant possède un maximum de 15 voix à distribuer, réparties de la manière suivante :

- 5 voix pour le projet classé 1^{er} dans l'ordre de préférence
- 4 voix pour le projet classé 2^{ème} dans l'ordre de préférence
- 3 voix pour le projet classé 3^{ème} dans l'ordre de préférence
- 2 voix pour le projet classé 4^{ème} dans l'ordre de préférence
- 1 voix pour le projet classé 5^{ème} dans l'ordre de préférence

Les bourses sont distribuées aux associations participantes au prorata des voix obtenues par chaque projet.

Aucune association ne peut recevoir une bourse d'un montant plus élevé que celui qu'elle a demandé initialement. Si certains projets obtiennent, par le principe de distribution au prorata des voix, une bourse d'un montant supérieur à celui prévu initialement, l'argent supplémentaire est redistribué, à nouveau au prorata des voix obtenues, aux associations et clubs n'ayant pas reçu un financement complet dès le premier tour. On effectue autant de tours que nécessaire jusqu'à ce que la dotation totale soit complètement atteinte.

Article 11 - Financement

Pour percevoir la bourse, il faudra **fournir deux documents** :

- La ou les **factures liées aux dépenses pour le projet présenté**. La somme de ces factures ne doit donc pas dépasser la valeur de la bourse attribuée.
- Une facture au nom « Association Forum CentraleSupélec, 3 rue Joliot Curie, 91190 Gif-sur-Yvette » **d'un montant égal à la somme des factures fournies**. Sur cette facture devra figurer un taux de TVA de 0%, avec comme motif de facturation « Bourse régulière [Nom de l'association ou du club] [Année d'obtention de la bourse] ».

Ces documents devront être envoyés par mail ou par whatsapp aux trésoriers associatifs : Jules Racle (jules.racle@forum-cs.fr ou 07 77 46 24 64) et Ilian Khiter (ilian.khiter@forum-cs.fr ou 07

61 52 17 20). Une fois ces documents reçus, un virement sera émis par le Forum à l'intention du club ou de l'association.

Article 12

Toute bourse obtenue à l'occasion de l'édition 2025 de la Journée des Bourses pourra être réclamée **jusqu'au 28 février 2026**, date de fin d'année fiscale du Forum.

Les demandes après cette date, et jusqu'à l'édition 2026 de la Journée des Bourses verront alors la valeur de leur bourse réduite de 20% !

Nous vous recommandons donc fortement de réclamer vos bourses le plus tôt possible, et si cela n'est pas possible de le prendre en compte pour la réalisation de vos projets.

Article 13 – Respect du matériel

Les étudiants doivent respecter le matériel mis à disposition par l'école et le rendre en l'état, c'est à dire propre. En aucun cas la tenue du stand ne doit entraîner une dégradation du matériel.

Forum